

**Extrait du Registre des délibérations  
du conseil communautaire  
de la communauté de communes  
Sauer Pechelbronn**

Nombre de membres : 67

**Séance du 09 juin 2008**  
sous la présidence de M. Jean-Marie HAAS

**Votants présents : 62**

Tous les délégués, sauf

Absents excusés (titulaires) : M. Alphonse ATZENHOFFER, M Jean-Marc MESSMER, M Maurice WEGMANN, M Charles SCHLOSSER, M Dominique SCHNEIDER, M Dominique FEIG, M Alexis OTT, M Eric HERRMANN, qui étaient représentés respectivement par M Bernard RAUSCHER, M André HELMER, M Alain WEGMANN, Mme Marie-Claude FILSER, Mme Catherine KERN, Mme Marie-Jeanne ROSENFLEDER, Mme Cathy BRUCK, M Dany WALTER, M Jacky KELLER, M Gérard WALTER, Mme Murielle CLAUSS.  
Absents (titulaires) : M Jean-Pierre METZGER, M Charles MEYER.

DEL. N° 080/2008conseil

**OBJET : Approbation compte administratif de l'exercice 2007.**

**Budget annexe « Secteur scolaire du 1<sup>er</sup> cycle de la région de WOERTH ».**

Le président présente le compte administratif du budget annexe « secteur scolaire du 1<sup>er</sup> cycle de la région de WOERTH » de l'exercice 2007 qui comprend :

- en section d'investissement :

|                             |              |              |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| DEPENSES                    | 0,00 €       |              |
| RECETTES                    | 439 437,49 € |              |
| Excédent d'investissement : |              | 439 437,49 € |

- en section de fonctionnement :

|                              |             |             |
|------------------------------|-------------|-------------|
| DEPENSES                     | 31 221,45 € |             |
| RECETTES                     | 74 145,31 € |             |
| Excédent de fonctionnement : |             | 42 923,86 € |

Le président, Jean-Marie HAAS, demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe « secteur scolaire du 1<sup>er</sup> cycle de la région de WOERTH » 2007

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*



Pour copie conforme  
DURRENBACH, le 9 juillet 2008

Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions  
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,  
Jean-Marie HAAS

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a trailing flourish.

